

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE DUNKERQUE

COMMUNE
DE MERVILLE

DATE DE CONVOCATION
11 septembre 2020

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 23

Votants 26

OBJET :

**23. MÉDIATHÈQUE
ROBERT HOSSEIN.
AUTORISATION
D'ÉLIMINATION
D'OUVRAGES USAGÉS.**

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Envoyé en préfecture le 05/10/2020

Reçu en préfecture le 05/10/2020

Affiché le 08/10/2020

ID : 059-215904004-20200918-05102020D23_AK-DE



L'an deux mil-vingt, le dix-huit SEPTEMBRE à dix-huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Joël DUYCK, Maire

Etaient présents : M. DUYCK Joël, Maire-Président – Mme BEURAERT Martine – M. BAUDRY José – Mme BOULENGER Delphine – M. MORVAN Hervé – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. SERE Soarey Idriss – M. MOUILLE Julien – Mme QUIQUE Corinne – M. VERMEESCH Olivier – Mme BLANQUART Marine – Mme CARLIER Nathalie – M. DECREUS Christophe – Mme MARMINION-OBERT Nadine – M. ROBBE Jean-Pierre – Mme LORPHELIN Martine – M. LORIDAN Bernard – Mme PETITPRET Sabine – M. TIMLELT Frédéric – Mme DI PENTA Anna – Mme DELANSAY Sylvie – M. BEZILLE Marc – FLAMENT Laetitia Conseillers Municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS : Mme BILLIAU Marie-Françoise – M. LAPIERRE Julien – M. DELFLY Jean-Louis **donnant procurations respectives à** Mme BEURAERT Martine – Mme BOULENGUER-PLÉ Sandra – M. BAUDRY José.

ABSENTS : Mme BOUVET Margaret – Mme CAPPELLE Christiane – M. COUSYN Sébastien.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Mme BOULENGUER – PLÉ Sandra a été élue Secrétaire de séance.

Il est rappelé à l'assemblée que comme chaque année, la médiathèque Robert Hossein procède à l'élimination d'ouvrages usagés, sur désaffectation prescrite par le conseil municipal.

Ces documents font ensuite l'objet d'une vente dans le cadre d'une foire aux livres qui aura lieu le samedi 10 octobre prochain.

Les livres sont alors cédés au prix fixé par le Conseil Municipal de 2 € le kilo.

L'assemblée après en avoir délibérée, autorise, à l'unanimité, l'élimination des ouvrages listés pour cette année, et reconduit le prix fixé.

De même, le conseil municipal invité, procède à l'identique avec les CD et revue au prix unitaire de 0,20 €.

Fait et délibéré en séance à MERVILLE, les jours, mois et an susdits.

Ont signé les membres présents.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire

Joël DUYCK

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.